



CHAMBRE DE COMMERCE
DE VAL-D'OR

MÉMOIRE

*SUR LE PROJET D'AGRANDISSEMENT DE LA MINE AURIFÈRE CANADIAN MALARTIC
ET DE DÉVIATION DE LA ROUTE 117 À MALARTIC*

PRÉSENTÉ À :

LA COMMISSION D'ENQUÊTE DU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR
L'ENVIRONNEMENT (BAPE)

PAR :

LA CHAMBRE DE COMMERCE DE VAL-D'OR

JUILLET 2016

Mémoire publié par :



CHAMBRE DE COMMERCE
DE VAL-D'OR

921, 3^e Avenue, suite 200

Val-d'Or (QC) J9P 1T4

Tél. (819) 825-3703

Télé. (819) 825-8599

info@ccvd.qc.ca

WWW.CCVD.QC.CA



La Chambre de commerce de Val-d’Or est accréditée avec distinction par le Conseil d’accréditation des chambres de commerce du Canada et par la Fédération des chambres de commerce du Québec.

L’usage du masculin dans ce rapport a valeur d’épïcène.

© La Chambre de commerce de Val-d’Or – 2016

Présentation de la Chambre de commerce de Val-d'Or

La Chambre de commerce de Val-d'Or (CCVD) est un organisme à but non lucratif qui compte plus de 1 115 délégués actifs au sein de la communauté d'affaires. Elle est composée d'entreprises œuvrant dans tous les secteurs d'activités sur son territoire. Ayant comme mission de promouvoir le développement économique et d'agir comme un partenaire mobilisateur, la CCVD se veut un lieu d'échanges, d'action et de concertation pour ses membres et la communauté socioéconomique.

Considérée comme l'un des plus grands réseaux de gens d'affaires de l'Abitibi-Témiscamingue, la CCVD anime des débats et prend position sur de nombreux dossiers d'actualités, informe ses membres et la communauté d'affaires, fournit des occasions de réseauter, d'apprendre et d'échanger et offre une tribune aux succès et à la prospérité de ses entrepreneurs.

Table des matières

Sommaire	4
Retombées économiques.....	5
<i>Retombées économiques pour les entreprises</i>	<i>5</i>
<i>Prosperité économique.....</i>	<i>5</i>
<i>Rayonnement de l’expertise minière abitibienne.....</i>	<i>6</i>
<i>Retombées pour la main-d’œuvre.....</i>	<i>7</i>
<i>Employabilité.....</i>	<i>7</i>
<i>Développement de la main-d’oeuvre</i>	<i>8</i>
<i>Regain socioéconomique.....</i>	<i>9</i>
Leadership dans la communauté	9
Performance sociale	9
<i>Bon citoyen corporatif.....</i>	<i>11</i>
Conclusion	12

Sommaire

En Abitibi-Témiscamingue, notre histoire est intimement liée à celle de l’exploitation de nos ressources naturelles et l’importance de l’industrie minière dans notre économie est indéniable. Reconnue mondialement pour son grand nombre de gisements polymétalliques et de métaux précieux, l’Abitibi-Témiscamingue est l’une des principales régions minières du Québec depuis près d’un siècle. En 100 ans, on a dénombré plus de 130 mines dans la faille de Cadillac, cette ceinture de roche célèbre dans le monde minier. Entre 1920 et 1984, six gisements de la région de Malartic y ont produit 262,2 tonnes d’or, soit 25 à 30 % de la production d’or au Québec.

Aujourd’hui, les Témiscabitiens sont d’authentiques bâtisseurs de mines. Leur savoir-faire, qui s’étend de la découverte des gisements miniers à la conception des mines, à leur exploitation et à leur optimisation jusqu’à leur fermeture, est tel qu’ils le partagent de par le monde.

Alors que 10 000 emplois et près de 360 entreprises dépendent de cette industrie, il va sans dire que plus que quiconque, les gens d’ici sont conscients de ses retombées économiques, mais aussi de ses répercussions sociales.

Ces dernières années, dans la foulée de la révision de la Loi sur les mines, du nouveau régime de redevances minières, et bien sûr de l’implantation de la plus grande mine d’or à ciel ouvert en milieu urbain au Canada, de nombreuses réflexions ont été menées sur l’impact de l’industrie minière dans nos vies.

Lorsqu’en 2008 la mine Canadian Malartic a entamé ses premières approches auprès de la population, le concept d’acceptabilité sociale a atteint un tout autre niveau. À travers les inquiétudes légitimes et le potentiel minier incontestable, nous, gens de la région, avons été les témoins privilégiés des nombreuses démarches qui ont été entreprises par la société aurifère pour assurer la mise en production du gisement, dans le respect de l’environnement, des communautés et des générations futures.

Il y a un *avant* et un *après* la mine et, au regard des huit dernières années, nous croyons pouvoir affirmer que la mine Canadian Malartic a contribué fièrement à l’essor de notre territoire. Son apport au développement économique de l’Abitibi-Témiscamingue, plus particulièrement de la Vallée-de-l’Or, de même que son bilan social est remarquable.

Depuis son implantation, en priorisant l’achat local et régional et en encourageant l’innovation, la mine Canadian Malartic a contribué à la croissance de nombreuses entreprises, agissant comme un levier économique. Son impact dans le développement et la rétention de la main-d’œuvre s’est également avéré porteur de beaucoup d’espoir pour les travailleurs de la région.

De plus, en prônant l’idée d’une « *mine nouvelle génération* », l’entreprise s’est distinguée par son approche humaine et innovatrice qui a permis d’élever les standards de gestion dans l’ensemble de l’industrie. En tant que bon citoyen corporatif, la mine Canadian Malartic se démarque par sa volonté de stimuler le milieu et de contribuer au dynamisme sociocommunautaire de notre région.

Retombées économiques

L’ampleur du projet Canadian Malartic pour notre région est difficilement quantifiable. Les chiffres fusent de partout et il ne s’avère pas simple d’identifier les données ou les statistiques qui pourraient adéquatement refléter l’impact que la mine Canadian Malartic a sur notre économie. Car certes les chiffres sont impressionnants :

- Près de 700 emplois directs et 550 emplois indirects ;
- Près de 600 millions en dépenses d’opération ;
- 91 945 461 \$ en salaire et en avantages sociaux ;¹
- Plus de 905 millions en recettes fiscales pour le Québec, qui atteindront 1,9 milliard en 2028 ;
- 451 millions de plus en recettes fiscales pour Ottawa, qui atteindront 867,1 millions en 2028 ;²
- Investissement 200 millions pour le projet d’extension et de déviation de la route 117 qui va permettre d’assurer le maintien de près de 1 250 emplois par année pendant 6 ans et de générer plus de 4 milliards supplémentaires en valeur ajoutée cumulée³.

En tant que Chambre de commerce, nous voyons également au-delà des chiffres. Au quotidien, nous côtoyons des entreprises et les gens qui y travaillent, qui ont vu leur vie transformée par la mine Canadian Malartic.

Retombées économiques pour les entreprises

Prospérité économique

Dès son implantation à la fin des années 2000, la mine Canadian Malartic a eu un impact majeur sur la croissance économique de notre région. L’investissement de plus de 1 milliard dans une période de crise financière a eu un effet rédempteur et représente, à lui seul, 25% de tous les investissements miniers en Abitibi-Témiscamingue entre 2005 et 2011⁴. Le taux de croissance annuel moyen de la région, entre 2007 et 2012, se chiffrait à + 5,3 % et dépassait celui de l’ensemble du Québec à + 3,2%.⁵ Cette prospérité économique est intimement liée à la performance de l’industrie minière, alors que près de 20 % du PIB régional provient de l’industrie de l’extraction minière et de l’extraction de pétrole et de gaz. À elle seule, la mine Canadian Malartic représente près de 10 % du PIB minier régional.²

¹ Rapport de développement durable. 2015. *Collaborer et innover pour mieux bâtir demain*.

² Données de la mine Canadian Malartic

³ Présentation de M. Serge Blais devant les membres de la Chambre de commerce de Val-d’Or

⁴ Données de la Corporation minière Osisko et analyses SECOR-KPMG

⁵ Institut de la statistique du Québec. 2014. *Bulletin statistique régional – Abitibi-Témiscamingue*. Sous la direction d’Yrène Gagné

Concrètement, qu'est-ce que cela veut dire? Que la prospérité de certaines d'entreprises dépend directement des activités de la mine Canadian Malartic. De par leurs engagements à favoriser le recours à des entreprises abitibiennes, la société aurifère soutient au-delà de 550 contracteurs et fournisseurs de notre territoire pour un montant total de 319,4 M\$ en achats de biens et services en 2014.

C'est donc dire que leur engagement et leur détermination à privilégier les achats locaux et à s'approvisionner auprès des fournisseurs de la région font de la mine Canadian Malartic un véritable levier économique contribuant à l'essor et à la croissance de nos entreprises.

Avec des investissements de 200 M\$, le projet d'agrandissement de déviation de la route 117 et d'extension de la mine Canadian Malartic permettrait de poursuivre cet élan. Les activités générées par les six années additionnelles d'opérations permettraient des retombées économiques majeures, notamment de générer plus de 4 milliards supplémentaires en valeur ajoutée cumulée. C'est un projet qui offre à toute une collectivité la liberté de prospérer.

Rayonnement de l'expertise minière abitibienne

En plus des retombées économiques directes pour les contracteurs et les fournisseurs, nous ne pouvons passer sous le silence le développement et le rayonnement de l'expertise minière abitibienne qui ont été soutenus par la mine Canadian Malartic. Plusieurs de nos entreprises ont pu tirer avantage de ce projet pour acquérir de nouvelles compétences, investir dans leurs équipements, embaucher des ressources humaines, commercialiser de nouveaux produits ou capitaliser sur leurs réalisations et ainsi, accroître leurs ventes auprès de nouveaux clients.

Implanter en milieu urbain un gisement de calibre mondial nécessite de faire preuve d'audace, de créativité et d'ouverture d'esprit. La mine Canadian Malartic a dû adapter ses opérations en fonction de cette réalité et mettre en œuvre de toutes nouvelles pratiques encore jamais vues à de nombreux chapitres. Devant le plus gros projet privé jamais réalisé dans la région de l'Abitibi, les entreprises de chez nous ont eu une chance en or de démontrer leur expertise unique au monde et ont su se surpasser pour contribuer à ce chantier d'envergure. Des innovations ont pu être mises en pratique grâce à la mine Canadian Malartic, des innovations qui dicteront l'avenir de l'industrie minière, et qui sont déjà, ou qui deviendront prochainement, des incontournables dans le milieu.

Les exemples d'entreprise que nous avons vu émerger sont nombreux, tant des équipementiers, que des entreprises d'explosifs, d'informatique, de location, de matériaux, de produits pétroliers, de soudure, d'hydraulique, de transport, etc.

Nous pouvons vous citer en exemple deux entreprises qui ont connu une croissance fulgurante grâce au projet Canadian Malartic et qui aujourd'hui, font affaires partout en Amérique du Sud, en Europe, en Afrique :

- **ASDR Industries** a fait la recherche, l’adaptation et l’installation de revêtements de caoutchouc dans les bennes des camions pour réduire le bruit et a fabriqué un amortisseur de forage pour réduire le bruit produit par les foreuses ;
- **Meglab Électronique** a conçu et installé des stations électriques adaptées aux opérations de la fosse.

Et la liste de fournisseurs qui ont bénéficié des opérations de la mine Canadian Malartic pour développer une expertise et créer des emplois pourrait être encore longue : Norascon, Soudure Du Fer, Orica, A.C.E Services Mécaniques, Lumen, Acklands Grainger, L. Fournier et fils, etc.

L’Abitibi-Témiscamingue possède une expertise minière précieuse et des projets comme ceux de la mine Canadian Malartic permettent de la faire rayonner. Des entreprises de chez nous œuvrent maintenant à l’international, tout comme de nouveaux entrepreneurs ont eu l’opportunité de se lancer en affaires et d’acquérir une expérience inestimable et déterminante pour notre futur. Le projet d’agrandissement offre de plus tout un lot de nouveaux défis à relever, tant pour nos travailleurs que nos employeurs. C’est un chantier rempli de possibilités pour continuer d’apprendre, de créer et de perfectionner cette expertise.

Retombées pour la main-d’œuvre

Employabilité

Les retombées pour les citoyens et citoyennes de la Vallée-de-l’Or sont aussi considérables. Présentement, ce sont 690 personnes sur le territoire qui ont trouvé un emploi auprès de la mine Canadian Malartic, sans compter les centaines de travailleurs à l’œuvre pour les contracteurs. Cela fait de la société aurifère l’un des plus importants employeurs privés de la MRC de La Vallée-de-l’Or.

En 2011, l’année du début officiel de la production commerciale de la mine Canadian Malartic, la croissance économique de l’Abitibi-Témiscamingue (+7,2%) a été la plus importante de toutes les régions du Québec (+4,7%).⁶ Pourquoi? Cela est majoritairement redevable au fait que le taux de chômage s’est abaissé à 7,5 %, un niveau inférieur à celui de la moyenne provinciale, une première en 11 ans, et par la création de 3 300 emplois, ce qui en fait la meilleure marque des vingt dernières années. Plus précisément, cette année-là, ce sont 2 800 emplois qui ont été créés dans le secteur de la foresterie, pêche, mine et extraction de pétrole et de gaz.⁷

Selon l’Institut de la statistique du Québec, l’évolution de l’emploi à Malartic en 2011 est en bonne partie responsable de cette bonne performance de la région, et plus précisément dans la MRC de La Vallée-de-l’Or.

⁶ Études régionales Desjardins. 2012. *Région administrative de l’Abitibi-Témiscamingue Survol de la situation économique*. Volume 7 / Région 8

⁷ Observatoire de l’Abitibi-Témiscamingue. 2012. *Tableau de bord de l’Abitibi-Témiscamingue Indicateurs et faits saillants*.

La mine Canadian Malartic a représenté à elle seule un ajout de 1 585 emplois entre 2002 et 2011, soit l’équivalent de 85 % de l’augmentation nette totale d’emplois de la MRC depuis 10 ans⁸.

Sur le plan minier, la conjoncture n’a pas été facile ces dernières années, avec plusieurs périodes d’incertitudes pour les sociétés d’exploration et la baisse des prix des métaux. Si la mine Canadian Malartic n’était pas présente dans le paysage, nous ne pouvons faire autrement que nous questionner sur quelles auraient été nos perspectives économiques. Aujourd’hui, la réalité est la même. Le projet d’agrandissement va permettre le maintien de 1 250 emplois, sans compter ceux qui seront nécessaires aux travaux de construction de la déviation de la route 117. C’est un projet qui offre à nos travailleurs quelque chose des plus précieux sur un territoire comme la Vallée-de-l’Or, soumis aux aléas des cycles miniers et forestiers : la stabilité d’emploi pour encore six ans.

Développement de la main-d’oeuvre

Mentionnons également que l’expertise minière des gens de l’Abitibi-Témiscamingue s’avèrera déterminante pour l’essor du secteur minier québécois. Les employés de la mine Canadian Malartic acquièrent à l’heure actuelle des compétences qui seront bénéfiques à long terme pour l’essor de notre région et la croissance de l’industrie minière. Non seulement un diplôme secondaire est obligatoire pour accéder à un poste, mais de plus la compagnie encourage les jeunes à compléter leurs études, offre des stages en entreprise et investit dans la formation interne des travailleurs.

En Abitibi-Témiscamingue, la mise en valeur de la main-d’œuvre minière s’appuie sur un réseau de formation et d’usines-écoles pour étudiants de niveau professionnel, collégial et universitaire de premier, de deuxième et de troisième cycle. En recherche, la région se positionne comme un leader en environnement minier grâce à ses laboratoires aux technologies de pointe.

Ainsi, la mine Canadian Malartic collabore avec les commissions scolaires locales pour optimiser la formation de la main-d’œuvre et investit d’importantes sommes pour instaurer des programmes de développement des connaissances et des compétences. Selon une étude d’Emploi-Québec sur *l’Estimation des besoins de main-d’œuvre du secteur minier au Québec 2012-2021*, la main-d’œuvre qualifiée sera particulièrement en demande afin d’occuper les 1 500 emplois qui seront pourvus en région⁹. Une attention particulière doit donc être vouée à la rétention et à l’attraction de main-d’œuvre, au développement de compétences et à l’innovation en matière de recrutement et de formation.

⁸ Institut de la statistique du Québec. 2011. *Emploi pour les travailleurs de 25 à 64 ans*. Figure 5 - nombre de travailleurs, MRC et territoires équivalents.

⁹ Comité sectoriel de main-d’œuvre de l’industrie des mines et gouvernement du Québec. 2012. *Estimation des besoins de main-d’œuvre du secteur minier au Québec 2012-2021*, tableau 14.

Cela étant dit, nous considérons que l’œuvre de la mine Canadian Malartic est cruciale afin de favoriser le maintien de l’expertise minière régionale et assurer une main-d’œuvre qualifiée au secteur minier du Québec.

Regain socioéconomique

Et au-delà des emplois directs engendrés par les activités d’exploration, d’exploitation et d’aménagement minier, et des emplois indirects comme le transport, les fournitures, la sous-traitance et les services aux entreprises, nous avons pu observer les effets multiplicateurs créés par l’impact des dépenses dans les commerces et les services locaux. En effet, les employés de la société aurifère ont le privilège de gagner des salaires moyens parmi les plus élevés au Québec. En effet, selon le *Rapport de développement durable 2014*, les salaires moyens versés aux employés de la mine Canadian Malartic se chiffraient à 86 148\$ alors que la moyenne au Québec était de 42 348 \$.¹⁰

Cette masse salariale a eu un impact important sur le développement socioéconomique de la région de Val-d’Or. Depuis cinq ans, nous avons vu des restaurants ouvrir leurs portes, des commerces prospérer, des infrastructures être construites, des événements culturels et sportifs être créés. Le boom minier s’est fait ressentir dans les entreprises privées, mais aussi dans les services publics et les organismes à but non lucratif. Le dynamisme est palpable tant au niveau entrepreneurial que dans le milieu social et communautaire.

Pour la CCVD, cette redynamisation et cette vitalité se traduisent par une amélioration significative de la qualité de vie pour l’ensemble des citoyens. L’image de notre région s’est aussi transformée et le tourisme tout comme l’attraction de main-d’œuvre sont plus forts qu’elles ne l’ont jamais été. Portée par cette effervescence économique, nous sommes fiers de dire que nous prenons notre place dans le Québec comme une région pleine d’opportunités.

Leadership dans la communauté

Performance sociale

Depuis les tout débuts de la mine Canadian Malartic, la compagnie a mis de l’avant la vision d’une « *minière nouvelle génération* ». La proximité de la ville et des opérations a lié la mine et la communauté d’une façon hors du commun et amené tout un lot de défis uniques. Ainsi, l’acceptabilité sociale étant un prérequis fondamental pour mener à bon port le projet, la compagnie a mis en place toute une panoplie d’initiatives pour assurer des relations communautaires fructueuses. De telles démarches n’avaient jamais encore été menées, de cette ampleur, sur le territoire de l’Abitibi-Témiscamingue. Relocalisation de résidences, développement d’un nouveau quartier, construction d’édifices institutionnels et création d’un parc en sont seulement quelques exemples.

¹⁰ Statistique Canada. *Tableau 282-0072 - Enquête sur la population active (EPA), estimations du salaire des employés selon le genre de travail, le Système de classification des industries de l’Amérique du Nord (SCIAN), le sexe et le groupe d’âge, annuel (dollars courants sauf indication contraire)*, CANSIM (base de données).

Puis, à la suite de l’acquisition de Corporation minière Osisko par Yamana Gold et Mines Agnico-Eagle en juin 2014, la nouvelle administration a exprimé une volonté corporative de construire des relations communautaires fructueuses et de s’engager dans un partenariat renouvelé avec la communauté et les citoyens de Malartic.

Ainsi, de l’origine du projet aurifère à aujourd’hui, la mine Canadian Malartic a fait du dialogue et de la transparence des gages de succès pour le développement de relations durables. À l’écoute des solutions potentielles pour atténuer ou compenser les nuisances, elle a démontré une volonté d’agir avec diligence afin d’améliorer la qualité de vie des citoyens. Dans un souci de transparence, elle a aussi continuellement informé la communauté et partagé publiquement un grand nombre de données et d’informations relatives à ses opérations. Même auprès des entreprises et des organismes de développement économique comme la CCVD, la mine Canadian Malartic a entretenu une présence active et des liens rapprochés afin de s’assurer de maximiser les retombées pour notre territoire.

D’ailleurs, selon un sondage de la firme CROP sur plus de 600 résidents de la région de l’Abitibi-Témiscamingue, 81 % des résidents affirme avoir une opinion généralement favorable envers la mine Canadian Malartic et, plus les gens habitent près de la mine, plus ils y sont favorables.

Au niveau environnemental, la mine Canadian Malartic a également fait preuve d’avant-gardisme en versant, en octobre 2011, 22,1 millions de dollars au gouvernement québécois, soit la moitié des frais que la compagnie compte payer en totalité pour la restauration du site, et ce, avant même que la loi l’y oblige. Depuis, l’autre moitié a bien évidemment été versée. Ce faisant, elle a créé un précédent dans le monde minier, à l’échelle nationale et internationale. Consciente qu’il y a toujours place à l’amélioration, l’entreprise a fait progresser significativement ses performances environnementales au cours des dernières années et entend poursuivre son travail en ce sens afin d’atteindre de nouveaux sommets. Ses efforts constants afin de minimiser son empreinte écologique et sa détermination à placer le développement durable au cœur de ses activités ont fait de la mine Canadian Malartic un leader en matière d’environnement.

En somme, soucieuse autant de l’acceptabilité sociale que de l’environnement et de l’économie, la mine Canadian Malartic a su élever les standards en gestion à un tout autre niveau. Concrètement, nous avons pu observer des modifications dans les pratiques des mines déjà en exploitation sur le territoire, notamment une plus grande proximité entre les compagnies et les communautés au sein desquelles elles œuvrent. Mais surtout, la mine Canadian Malartic a tracé la voie pour les projets en développement sur le territoire. Elle a créé un tout nouveau modèle minier et fixé de nouvelles normes qui, auparavant, n’auraient pas été considérées comme nécessaires ou prioritaires. Des gisements comme Lamaque Sud d’Integra Gold Corp ou le projet Dumont de Royal Nickel Corporation ont pu se référer aux démarches entreprises par Canadian Malartic en matière de performance sociale et environnementale, que ce soit dans la mise en place de mécanismes de communication, de mesures d’atténuation ou de principes de développement durable. En ce sens, la mine Canadian Malartic a acquis une notoriété enviable et fait désormais figure d’exemple à suivre pour les mines de l’Abitibi-Témiscamingue.

Bon citoyen corporatif

Selon la définition du Grand dictionnaire terminologique, « *lorsqu'une entreprise se fixe comme principe d'éthique de servir à la fois les intérêts des actionnaires et propriétaires et ceux de la collectivité dans son ensemble, contribuant à l'économie du pays en cherchant à produire durablement une valeur ajoutée supérieure à la somme de ses coûts, on peut l'appeler entreprise citoyenne, ou entreprise socialement responsable* ». Ainsi, depuis son implantation dans la région, la mine Canadian Malartic s'est dédiée à son rôle de bon citoyen corporatif au sein des communautés de l'Abitibi-Témiscamingue, en supportant divers événements et organismes.

En 2015, c'est plus de 400 000 \$ qui ont été remis en dons et commandites, cela sans compter les montants investis dans le Fonds Essor et dans le Fonds de développement durable ÉcoMalartic. Concrètement, à Val-d'Or, des organisations comme le Festival de blues Plateau Boréal, les Foreurs de Val-d'Or et le Salon des vins, bières et spiritueux au profit de la Corporation de développement de l'enseignement supérieur de la Vallée-de-l'Or pour ne nommer que quelques exemples, ont pu bénéficier de l'appui de la mine Canadian Malartic. Ces contributions permettent de stimuler le dynamisme et le développement de l'offre culturelle, sportive et communautaire de notre région, en plus d'enrichir le bien-être des citoyens et de soutenir la vitalité sur notre territoire.

Au sein de la communauté d'affaires, la société aurifère agit également comme un leader corporatif. Elle s'est distinguée à de nombreuses reprises que ce soit auprès de l'Association des prospecteurs et développeurs du Canada, de l'Association de l'exploration minière du Québec, de l'Association de la construction du Québec, de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole ou des chambres de commerce de la région. Lors du Gala de l'Entreprise organisé annuellement par la Chambre de commerce de Val-d'Or, la mine Canadian Malartic a été finaliste à six reprises et lauréate trois fois, soit dans les catégories *Initiative régionale de l'année* en 2010, *Contribution au développement économique* en 2012 et *Formation, création d'emplois et qualité de vie en entreprise* en 2014. Ces récompenses témoignent de valeurs qui font tout honneur à la mine et la positionne comme un symbole d'excellence au sein du milieu économique.

En définitive, de par sa contribution à la qualité de vie des communautés de la région et de par la reconnaissance manifeste exprimée par ses pairs, la mine Canadian Malartic assume pleinement un statut de citoyenne corporative responsable.

Conclusion

En conclusion, il est de notre avis que l’Abitibi-Témiscamingue, et plus précisément la Vallée-de-l’Or, profite grandement de la présence d’un acteur économique d’importance comme la mine Canadian Malartic et que plus sa présence sur notre territoire sera longue, plus nous aurons le temps de retirer un maximum de bénéfices de sa venue. Depuis le début des années 2010, Malartic jouit d’un regain de vie, tant au niveau économique et social. Assurément des organisations basées directement là-bas pourront beaucoup mieux que nous vous le démontrer, mais un nouveau souffle a été offert à une ville qui était sur le respirateur artificiel. À Val-d’Or aussi, comme nous vous en avons fait la démonstration, les retombées ont été plus que notables.

En tenant compte ces données, nous ne pouvons pas nous empêcher de nous questionner à savoir est-ce assez? Peut-on réellement passer à côté de ce projet d’extension, lorsque l’on connaît le potentiel qui dort encore sous nos pieds? Lorsque l’on connaît le nombre d’entreprises et d’employés dont les revenus proviennent directement des opérations de la mine Canadian Malartic? Sans parler des retombées sociales.

Tel que mentionné dans l’introduction, rappelons-nous que l’Abitibi-Témiscamingue, et encore plus précisément Malartic, a été littéralement fondée sur l’or. Nos collectivités dépendent de l’exploitation de nos ressources naturelles et nous avons besoin de celles-ci pour faire tourner notre économie. Il est faux de prétendre que la diversification est possible sans l’aide de l’industrie minière ou forestière. Ces secteurs sont notre moteur et ils sont indispensables pour nourrir notre croissance et notre essor.

À la CCVD, nous considérons le projet d’agrandissement un peu comme un « *boni* », qui vient nous offrir une latitude et une marge de manœuvre pour continuer de rentabiliser tout le travail accompli jusqu’à présent. Il n’y a pas si longtemps qu’en tant que communauté nous avons défilé devant le BAPE pour obtenir l’autorisation d’aller de l’avant avec la mine Canadian Malartic. Depuis, tant de changements se sont opérés, tant de chemin a été parcouru et tant de progrès a été réalisé. Nous avons déjà une entreprise florissante en la mine Canadian Malartic et voilà soudainement cette découverte inattendue. De voir naître cette occasion de poursuivre notre élan pour six années additionnelles représente pour notre communauté d’affaires une bénédiction. Sans compter que nous avons déjà les ressources humaines, un grand nombre d’infrastructures et l’expertise nécessaire pour piloter le projet d’extension. Soulignons d’ailleurs que le projet d’agrandissement s’inscrit dans la continuité des opérations actuelles. Aucun changement majeur n’est prévu concernant les techniques d’extraction par rapport aux méthodes utilisées actuellement. Aucune modification n’est prévue concernant les équipements utilisés et la capacité de traitement à l’usine de traitement du minerai. En ce sens, la production demeurera la même qu’actuellement pour six années additionnelles.

Certes, le projet comporte des impacts pour les milieux physique, biologique et humain et, en ce sens, une démarche d’évaluation, de réflexion et d’échanges, tel que celles qui se sont et celle qui se déroule présentement, est nécessaire. C’est une obligation sociale qui se veut responsable et qui permet à toute une collectivité de s’exprimer et de faire des choix réfléchis.

Nous tenons d’ailleurs à souligner la volonté ferme de l’administration à mieux comprendre les préoccupations citoyennes et surtout, à mieux y répondre. Déjà de reconnaître que les activités de la mine peuvent générer des impacts et déployer des efforts pour les minimiser et trouver des solutions viables comme ils le font, nous renvoie le message qu’ils travaillent avec intégrité à mettre en place un meilleur climat de cohabitation.

C’est un message qui est dit et redit continuellement, et qui a d’ailleurs été clamé haut et fort devant les membres de la Chambre de commerce en mars dernier : la mine Canadian Malartic se veut en mode écoute et compréhension de la diversité des points de vue et d’opinions. Autant en tant que Chambre de commerce, nous axons notre réflexion sur les aspects plus économiques du projet de déviation de la route 117 et d’extension de la fosse, autant nous avons la certitude que les retombées ne seraient pas celles qu’elles peuvent et ce qu’elles doivent être, si la société aurifère n’assure pas une saine gestion entre le risque et le rendement.

Mais la mine Canadian Malartic fait figure de référence à travers le monde et, à nos yeux, elle a démontré qu’elle est apte à exercer un leadership exemplaire et à s’imposer des exigences rigoureuses pour mener à terme un projet durable qui allie l’aspect humain et l’aspect environnemental à l’aspect économique.

C’est pourquoi la Chambre de commerce de Val-d’Or a l’ultime conviction que le projet d’agrandissement de la mine doit aller de l’avant, tant pour le bienfait de la communauté de Malartic que pour nos entreprises.